

# Annexe contractuelle

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 10 septembre 2025, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Code ISIN : FR001400YJW4



## Heliante Flash Septembre 2025

Éligible dans le cadre  
des contrats :

Gan Patrimoine  
Évolution

Gan Patrimoine  
Stratégies

Patrimoine  
Stratégies Vie

Gan Patrimoine  
Capitalisation



---

## SOMMAIRE

- ▶ Annexe à la notice d'information des contrats d'assurance vie\* et conditions générales valant notice d'information du contrat de capitalisation\*  
*\*Cités en page de couverture de ce document* \_\_\_\_\_ p. 1
- ▶ Fiche technique du support Heliante Flash Septembre 2025 \_\_\_\_\_ p. 2
- ▶ Avertissement final \_\_\_\_\_ p. 4
- ▶ Répartition d'actifs à l'échéance de Heliante Flash Septembre 2025 \_\_\_\_ p. 6
- ▶ Souscription au support Heliante Flash Septembre 2025

# ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE\* ET CONDITIONS GÉNÉRALES VALANT NOTICE D'INFORMATION DU CONTRAT DE CAPITALISATION\*

## \* CITÉS EN PAGE DE COUVERTURE DE CE DOCUMENT

Le support temporaire en unités de compte **Heliante Flash Septembre 2025** est ajouté aux contrats d'assurance vie et de capitalisation cités en page de couverture de ce document. Sa période de commercialisation est du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2025. Heliante Flash Septembre 2025 est émis le 2 mai 2025. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 8 ans maximum, à compter du 10 septembre 2025.

Son échéance finale est le 3 octobre 2033.

Chaque trimestre, du trimestre 4 à 31, Heliante Flash Septembre 2025 pourra prendre fin de façon anticipée, dans les conditions précisées dans la Fiche technique.

**Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.**

- Disponibilité du Programme – Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base »), qui sera mis à jour par le Prospectus de Base 2025 au plus tard le 6 juin 2025 et des conditions définitives en date du 30 avril 2025 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des Titres sur le marché réglementé de Euronext Paris. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH)), et des copies peuvent être obtenues auprès de Natixis, 7 promenade Germaine Sablou, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site d'Euronext Paris ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FRO01400YJW4/FT/DS>).
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial placée sur le support Heliante Flash Septembre 2025 est directement investie sur le support.
- Les versements et les réinvestissements suite à arbitrage, s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).
- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, toutes les opérations de rachat ou d'ar-**

**bitrage sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance, feront l'objet d'une pénalité de 3,50% du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat (suite à un rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie).**

- Heliante Flash Septembre 2025 n'est pas éligible aux options de gestion automatique ni aux versements programmés.
- Les avances ne sont pas autorisées sur l'épargne constituée au titre du support Heliante Flash Septembre 2025.
- À l'échéance (anticipée ou finale) de Heliante Flash Septembre 2025, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion déléguée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion déléguée en cours au jour de l'échéance<sup>(1)</sup>. À défaut, l'arbitrage se fera vers la répartition d'actifs en Gestion libre définie en page 6 de cette annexe.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

**Épargne constituée sur Heliante Flash Septembre 2025 dans le cadre de votre contrat.**

- Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur Heliante Flash Septembre 2025 correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

**L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.**

**Pendant toute la durée de vie du support, la valeur de l'unité de compte est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.**

- L'Assureur recommande Heliante Flash Septembre 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et d'un contrat de capitalisation.
- **Heliante Flash Septembre 2025 s'adresse aux investisseurs recherchant un potentiel de performance lié aux marchés actions en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) ou en cas de dénouement du contrat par rachat total ou décès.**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Heliante Flash Septembre 2025 pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.
- Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

(1) En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance de Heliante Flash Septembre 2025, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion déléguée au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion.

## FICHE TECHNIQUE DU SUPPORT HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2025

- **Instrument financier**: Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section «Informations Importantes» de la présente brochure).
- **Émetteur**: Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
- **Garant de la formule**: Natixis (S&P: A+ / Moody's: A1/Fitch Ratings: A+<sup>(1)</sup>). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
- **Code ISIN**: FR001400YJW4
- **Sous-jacent**: Indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR (Code Bloomberg: TR30DN).
- **Devise**: EUR
- **Cotation**: Euronext Paris.
- **Valorisation**: Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
- **Double valorisation**: Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
- **Marché secondaire**: Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00%.
- **Commissions de distribution**: Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,00% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
- **Montant maximum de l'émission**: 100 millions d'euros
- **Valeur nominale**: 1000 euros.
- **Garantie du capital**: Pas de garantie du capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance finale.
- **Période de commercialisation**: Du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 août 2025.
- **Prix de souscription**<sup>(2)</sup> : Il progressera de façon constante, de 99,58% le 5 mai 2025 à 100,00% le 10 septembre 2025.
- **Niveau initial**: Le niveau initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la date d'observation initiale.
- **Date d'émission du support**: 2 mai 2025.
- **Date d'observation initiale de l'Indice**: 10 septembre 2025.
- **Dates d'observation trimestrielle de l'Indice**: Le 3<sup>e</sup> jour du mois de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 3<sup>e</sup> jour du mois n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 3 septembre 2026 (inclus) et jusqu'au 3 juin 2033 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
- **Dates de remboursement anticipé automatique**: Le mois suivant la Date d'Évaluation Trimestrielle, à partir du 2 octobre 2026 (inclus) et jusqu'au 4 juillet 2033 (inclus). Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
- **Date d'observation finale de l'Indice**: 2 septembre 2033.
- **Date d'échéance finale**: 3 octobre 2033.
- **Valeur finale**<sup>(3)</sup> **du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé automatique**: Si à l'une des dates d'observation trimestrielle de l'Indice, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le support prend fin à la date de remboursement anticipé automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% brut<sup>(3)</sup> de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 2,00% brut<sup>(3)</sup> par trimestre écoulé depuis la date d'observation initiale.
- **Valeur finale**<sup>(3)</sup> **du support en unités de compte à la date d'échéance finale**.  
Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur est alors égale à :
  - 164% brut<sup>(3)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial;
  - ou 100% brut<sup>(3)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de moins de 25% (inclus) par rapport à son niveau initial;
  - ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice plus 25% si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 25% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

(1) Notations de crédit du Garant en vigueur au 25 mars 2025: Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. (2) Prix de souscription: 99,58% (le 5 mai 2025), 99,60% (du 6 mai 2025 au 9 mai 2025), 99,62% (du 10 mai 2025 au 16 mai 2025), 99,64% (du 17 mai 2025 au 23 mai 2025), 99,67% (du 24 mai 2025 au 2 juin 2025), 99,69% (du 3 juin 2025 au 6 juin 2025), 99,71% (du 7 juin 2025 au 13 juin 2025), 99,73% (du 14 juin 2025 au 20 juin 2025), 99,76% (du 21 juin 2025 au 27 juin 2025), 99,78% (du 28 juin 2025 au 4 juillet 2025), 99,80% (du 5 juillet 2025 au 11 juillet 2025), 99,82% (du 12 juillet 2025 au 18 juillet 2025), 99,85% (du 19 juillet 2025 au 25 juillet 2025), 99,87% (du 26 juillet 2025 au 1<sup>er</sup> août 2025), 99,89% (du 2 août 2025 au 8 août 2025), 99,92% (du 9 août 2025 au 18 août 2025), 99,94% (du 19 août 2025 au 22 août 2025), 99,96% (du 23 août 2025 au 29 août 2025), 99,98% (du 30 août 2025 au 5 septembre 2025), 100,00% (du 6 septembre au 10 septembre 2025). (3) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 10 septembre 2025, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## + Avantages

- **Un gain de 2,00% brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,00% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée, depuis la date d'observation initiale (le 10 septembre 2025):**
  - si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle<sup>(3)</sup> du trimestre 4 à 32;
  - si les conditions de versement du gain de 2,00% brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,00% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée sont déclenchées, le gain du trimestre en cours ainsi que ceux des trimestres précédents seront versés (**effet mémoire**).
- **Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut<sup>(1)(2)</sup> si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle<sup>(3)</sup> du trimestre 4 à 31.**
- **En l'absence de remboursement anticipé automatique, un remboursement du capital brut<sup>(1)(2)</sup> à l'échéance finale<sup>(4)</sup> dès lors qu'à la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, l'Indice n'est pas en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 25% par rapport à son niveau initial.**

## - Inconvénients

- **Les gains sont plafonnés à 2,00% brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,00% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée, même si la performance de l'Indice est supérieure.**
- **Le rendement de Heliante Flash Septembre 2025 à l'échéance finale<sup>(4)</sup> est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour du seuil de 100% de son niveau initial.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 4 à 32 trimestres, soit de 1 à 8 ans.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en soustrayant un montant forfaitaire de 5% par an. **Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital:**
  - en cas de sortie anticipée<sup>(6)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale<sup>(4)</sup>;
  - ou, en cas de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.
- **Il existe un risque de perte partielle en capital:**
  - à l'échéance finale<sup>(4)</sup>, si à la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, l'Indice est en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 25% par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.

(2) Hors frais de gestion du contrat. (3) La date d'observation trimestrielle est le 3<sup>e</sup> jour du mois de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 3<sup>e</sup> jour du mois n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 3 septembre 2026 (inclus) et jusqu'au 3 juin 2033 (inclus) et la date d'observation finale est le 2 septembre 2033. (4) La date d'échéance finale est le 3 octobre 2033. (5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 10 septembre 2025, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance.

(7) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé.

**L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 3 octobre 2033, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

## AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs<sup>(1)</sup> sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le support est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Vous êtes sur le point d'acheter un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle.

Les facteurs de risque sont notamment<sup>(2)</sup> :

### FACTEURS DE RISQUES

**Risque de perte en capital** — En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits Titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** — Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Risque de volatilité, risque de liquidité** — Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des Titres de créance. En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits Titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

**Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** — En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au Niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

**Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** — Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les Titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le

cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Disponibilité de la documentation du support** — Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base »), qui sera mis à jour par le Prospectus de Base 2025 au plus tard le 6 juin 2025 et des conditions définitives en date du 30 avril 2025 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des Titres sur le marché réglementé de Euronext Paris. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH)), et des copies peuvent être obtenues auprès de Natixis, 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site d'Euronext Paris ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400YJW4/FT/DS>).

**Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation** — L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Agrément** — Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels

(1) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent. (2) Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe « Disponibilité du Programme » ci-dessus.

elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

**Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution - remboursement anticipé du support** — Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

**Restrictions générales de vente** — Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

**Données de marchés** — Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Conflits d'intérêts** — Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de

services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

**Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** — Les Titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des Titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique ou pour le compte ou le bénéfice de ressortissants américains (U.S. Persons) tels que définis dans la Réglementation S (Regulation S) et ses textes d'application et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis d'Amérique à des personnes qui ne sont pas des ressortissants américains, conformément à la Régulation S.

**Avertissement relatif à l'indice** — Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (désignées ci-après collectivement, «SGX») ne donnent aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR (« l'Indice») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisé par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.

## RÉPARTITION D'ACTIFS À L'ÉCHÉANCE DE HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2025

GAN PATRIMOINE ÉVOLUTION			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- NC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0007010244	GAN PRUDENCE- ID	Groupama Asset Management	50 %
GAN PATRIMOINE STRATÉGIES/PATRIMOINE STRATÉGIES VIE			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- NC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0010013953	GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	50 %
GAN PATRIMOINE CAPITALISATION			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0000171837	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- ZC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0010013953	GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	50 %

Nom du support	Société de gestion	Code ISIN	Objectif de gestion	Forme juridique	Indicateur de risque (SRI)	Frais de gestion annuels maximum TTC
GROUPAMA EURO CREDIT SD- ZC	Groupama Asset Management	FR0000171837	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	0,50 %
GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC	Groupama Asset Management	FR0010288332	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	1,50 %
BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	LU0093503810	Le Compartiment Euro Short Duration Bond Fund vise à une valorisation optimale du rendement global. Le Compartiment investit au moins 80 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables de bonne qualité. Au moins 70 % du total de l'actif sera investi dans des titres à revenu fixe négociables libellés en euros dont l'échéance sera inférieure à cinq ans. L'échéance moyenne n'est pas supérieure à trois ans. Le risque de change est géré avec souplesse. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	SICAV	2	0,75 %
DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	LU0284394235	Le Compartiment cherche à surperformer l'indice composite 20% Eurostoxx 50 + 80% FTSE MTS Global calculé avec dividendes réinvestis, sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).	SICAV	3	1,40 %
GAN PRUDENCE ID	Groupama Asset Management	FR0007010244	L'objectif de gestion est celui de son maître, à savoir de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 85 % du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis) et à 15 % du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés obligataires principalement et actions de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance). La performance de ce nourricier pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu de ses propres frais de gestion.	FCP	2	1,28 %
GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	FR0010013953	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 85 % du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis) et à 15 % du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés obligataires principalement et actions de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	1,37 %

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

#### **Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société anonyme d'intermédiation en assurance  
au capital de 2 364 120 euros  
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z  
Siège social : 150 rue d'Athènes  
CS 30022 – 59777 Euralille  
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses  
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

#### **Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros  
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616  
APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Patrimoine Stratégies Vie** est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie** Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)  
RCS Lille 457 504 702 – APE : 6511Z  
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022  
59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



UNE MARQUE  
Groupama

# HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2025



UNE MARQUE Groupama

1539GPAT

Affaire nouvelle/Versement libre  Arbitrage  Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Patrimoine Stratégies  Patrimoine Stratégies Vie  Gan Patrimoine Évolution  Gan Patrimoine Capitalisation

## Je (nous) soussigné(s)

Nom  Prénom

En cas de co-adhésion/co-souscription

Nom  Prénom

demeurant : N°  Rue

Code postal  Ville

Téléphone fixe  Portable  E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Heliante Flash Septembre 2025, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

**Heliante Flash Septembre 2025** est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum disponible à la souscription du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2025. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR. L'Indice est un indice composé de 30 valeurs européennes ou américaines, sélectionnées parmi les capitalisations boursières les plus importantes avec une contrainte d'un maximum de 30% par secteur. Ces 30 valeurs sont équilibrées trimestriellement.

■ **Heliante Flash Septembre 2025, dont la durée est de 8 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation trimestrielle, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 10 septembre 2025.** La valeur finale du support est alors égale à 100% de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 2,00% brut par trimestre écoulé, soit 8,00% brut, depuis sa date d'observation initiale.

■ **Si Heliante Flash Septembre 2025 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :**

- ▶ 164% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial ;
- ▶ ou 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de moins de 25% (inclus) par rapport à son niveau initial ;
- ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice plus 25% si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 25% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

Tableau des gains bruts<sup>(1)</sup>, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts<sup>(2)</sup> à l'échéance du support en unités de compte **Heliante Flash Septembre 2025** :

Trimestre de rappel	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(2)</sup>	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Évolution	Trimestre de rappel	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(2)</sup>	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Évolution
4	8,00%	7,52%	6,56%	6,49%	21	42,00%	6,81%	5,85%	5,79%
5	10,00%	7,50%	6,53%	6,46%	22	44,00%	6,77%	5,81%	5,75%
6	12,00%	7,54%	6,57%	6,50%	23	46,00%	6,72%	5,76%	5,70%
7	14,00%	7,51%	6,54%	6,48%	24	48,00%	6,67%	5,71%	5,65%
8	16,00%	7,44%	6,48%	6,41%	25	50,00%	6,63%	5,67%	5,61%
9	18,00%	7,41%	6,44%	6,38%	26	52,00%	6,59%	5,63%	5,56%
10	20,00%	7,37%	6,41%	6,34%	27	54,00%	6,54%	5,58%	5,52%
11	22,00%	7,33%	6,36%	6,29%	28	56,00%	6,49%	5,53%	5,47%
12	24,00%	7,27%	6,30%	6,24%	29	58,00%	6,45%	5,49%	5,43%
13	26,00%	7,22%	6,25%	6,19%	30	60,00%	6,41%	5,45%	5,38%
14	28,00%	7,17%	6,21%	6,14%	31	62,00%	6,36%	5,41%	5,34%
15	30,00%	7,12%	6,16%	6,09%	32	Remboursement à la 8 <sup>e</sup> année avec indice ≥ 100%			
16	32,00%	7,07%	6,10%	6,04%		64%	6,32%	5,37%	5,30%
17	34,00%	7,01%	6,05%	5,99%	32	Remboursement à la 8 <sup>e</sup> année avec indice < 100% et ≥ 75% : - 20%			
18	36,00%	6,97%	6,01%	5,94%		0,00%	0,00%	- 0,90%	-0,96%
19	38,00%	6,92%	5,96%	5,89%	32	Remboursement à la 8 <sup>e</sup> année avec indice < 75% : - 43%			
20	40,00%	6,87%	5,90%	5,84%		- 18%	- 2,43%	- 3,31%	- 3,36%

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (10 septembre 2025) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2025.

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :

- ▶ Quelle est la durée maximale du support?  1 an  5 ans  8 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en trimestre 5, combien de gains sont acquis?  2  5  8
- ▶ Sur quel indice repose le support?  CAC 40\*  S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5%  iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR Index
- ▶ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire?  oui  non
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support?  oui  non
- ▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir de la première année?  oui  non
- ▶ Le gain annuel potentiel est-il?  brut  net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux

#### Je certifie avoir été informé :

- ▶ que l'Assureur recommande Heliant Flash Septembre 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée <sup>(1)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 8 ans, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 2,00% brut <sup>(2)</sup> par trimestre, soit 8,00% brut <sup>(2)</sup>. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature du Souscripteur/Assuré  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

Exemplaire Assureur

(1) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance. (2) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

#### Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles – Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros  
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes – CS 30022 – 59777 Euralille – N° d'immatriculation 09 051 780  
orias.fr – Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

#### Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z – Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616  
APE : 6511Z Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

#### Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)  
RCS Lille 457 504 702 – APE : 6511Z – Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022 – 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – (ACPR)  
4 place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09



UNE MARQUE Groupama

# HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2025



1539GPAT

Affaire nouvelle/Versement libre  Arbitrage  Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Patrimoine Stratégies  Patrimoine Stratégies Vie  Gan Patrimoine Évolution  Gan Patrimoine Capitalisation

## Je (nous) soussigné(s)

Nom  Prénom

En cas de co-adhésion/co-souscription

Nom  Prénom

demeurant : N°  Rue

Code postal  Ville

Téléphone fixe  Portable  E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Heliante Flash Septembre 2025, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

**Heliante Flash Septembre 2025** est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum disponible à la souscription du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2025. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR. L'Indice est un indice composé de 30 valeurs européennes ou américaines, sélectionnées parmi les capitalisations boursières les plus importantes avec une contrainte d'un maximum de 30% par secteur. Ces 30 valeurs sont équilibrées trimestriellement.

■ **Heliante Flash Septembre 2025, dont la durée est de 8 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation trimestrielle, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 10 septembre 2025.** La valeur finale du support est alors égale à 100 % de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 2,00 % brut par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut, depuis sa date d'observation initiale.

■ **Si Heliante Flash Septembre 2025 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :**

- ▶ 164 % brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial ;
- ▶ ou 100 % brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de moins de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial ;
- ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice plus 25 % si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

Tableau des gains bruts<sup>(1)</sup>, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts<sup>(2)</sup> à l'échéance du support en unités de compte **Heliante Flash Septembre 2025** :

Trimestre de rappel	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(2)</sup>	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Évolution	Trimestre de rappel	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(2)</sup>	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Évolution
4	8,00 %	7,52 %	6,56 %	6,49 %	21	42,00 %	6,81 %	5,85 %	5,79 %
5	10,00 %	7,50 %	6,53 %	6,46 %	22	44,00 %	6,77 %	5,81 %	5,75 %
6	12,00 %	7,54 %	6,57 %	6,50 %	23	46,00 %	6,72 %	5,76 %	5,70 %
7	14,00 %	7,51 %	6,54 %	6,48 %	24	48,00 %	6,67 %	5,71 %	5,65 %
8	16,00 %	7,44 %	6,48 %	6,41 %	25	50,00 %	6,63 %	5,67 %	5,61 %
9	18,00 %	7,41 %	6,44 %	6,38 %	26	52,00 %	6,59 %	5,63 %	5,56 %
10	20,00 %	7,37 %	6,41 %	6,34 %	27	54,00 %	6,54 %	5,58 %	5,52 %
11	22,00 %	7,33 %	6,36 %	6,29 %	28	56,00 %	6,49 %	5,53 %	5,47 %
12	24,00 %	7,27 %	6,30 %	6,24 %	29	58,00 %	6,45 %	5,49 %	5,43 %
13	26,00 %	7,22 %	6,25 %	6,19 %	30	60,00 %	6,41 %	5,45 %	5,38 %
14	28,00 %	7,17 %	6,21 %	6,14 %	31	62,00 %	6,36 %	5,41 %	5,34 %
15	30,00 %	7,12 %	6,16 %	6,09 %	32	Remboursement à la 8 <sup>e</sup> année avec indice ≥ 100 %			
16	32,00 %	7,07 %	6,10 %	6,04 %		64 %	6,32 %	5,37 %	5,30 %
17	34,00 %	7,01 %	6,05 %	5,99 %	32	Remboursement à la 8 <sup>e</sup> année avec indice < 100 % et ≥ 75 % : - 20 %			
18	36,00 %	6,97 %	6,01 %	5,94 %		0,00 %	0,00 %	- 0,90 %	-0,96 %
19	38,00 %	6,92 %	5,96 %	5,89 %	32	Remboursement à la 8 <sup>e</sup> année avec indice < 75 % : - 43 %			
20	40,00 %	6,87 %	5,90 %	5,84 %		- 18 %	- 2,43 %	- 3,31 %	- 3,36 %

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (10 septembre 2025) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2025.

# HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2025

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :

- ▶ Quelle est la durée maximale du support?  1 an  5 ans  8 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en trimestre 5, combien de gains sont acquis?  2  5  8
- ▶ Sur quel indice repose le support?  CAC 40\*  S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5%  iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR Index
- ▶ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire?  oui  non
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support?  oui  non
- ▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir de la première année?  oui  non
- ▶ Le gain annuel potentiel est-il?  brut  net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux

## Je certifie avoir été informé :

- ▶ que l'Assureur recommande Heliante Flash Septembre 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée<sup>(1)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 8 ans, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 2,00% brut<sup>(2)</sup> par trimestre, soit 8,00% brut<sup>(2)</sup>. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature du Souscripteur/Assuré  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

(1) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance. (2) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

## Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles – Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros  
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes – CS 30022 – 59777 Euralille – N° d'immatriculation 09 051 780  
orias.fr – Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

## Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z – Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616  
APE : 6511Z Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

## Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)  
RCS Lille 457 504 702 – APE : 6511Z – Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022 – 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – (ACPR)  
4 place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09

